



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

Point 8 de l'ordre du jour

FICS/23/26 INF01

**PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES
COMITÉ DU CODEX SUR LES SYSTÈMES D'INSPECTION ET DE CERTIFICATION DES
IMPORTATIONS ET DES EXPORTATIONS ALIMENTAIRES**

Vingt-sixième session

Hobart, Tasmanie (Australie)

1^{er} – 5 mai 2023

**DOCUMENT D'INFORMATION SUR L'ÉLABORATION DE PRINCIPES ET DIRECTIVES SUR
L'UTILISATION D'AUDITS ET DE VÉRIFICATIONS À DISTANCE DANS LES CADRES
RÉGLEMENTAIRES**

Ce document rassemble les informations primaires qui ont été présentées à la quarante-cinquième session de la Commission du Codex Alimentarius (2022) en vue de leur examen pour approuver les nouveaux travaux relatifs à l'élaboration du projet de Principes et directives sur l'utilisation d'audits et de vérifications à distance dans les cadres réglementaires. Aux fins de ces travaux (voir le point 7 de l'ordre du jour), le document de projet approuvé est joint en annexe à la page 7.

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES**COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS****Quarante-cinquième session****Siège de la FAO, Rome (Italie)****21-25 novembre et 12-13 décembre 2022****Autres questions relatives à des organes subsidiaires du Codex**

(Document établi par le secrétariat du Codex)

A. Proposition de nouveaux travaux relatifs à l'élaboration de principes et d'orientations quant au recours à l'audit et à la vérification à distance dans les cadres réglementaires

1. Les participants à la 25^e session du Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires (CCFICS) ont examiné un document élaboré par l'Australie, portant sur l'utilisation des outils des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les cadres réglementaires comme étant l'un des enjeux d'apparition récente au niveau mondial. L'objectif de cette proposition était de considérer la nécessité d'orientations du Codex relatives au recours aux TIC dans les nouvelles mesures de vérification utilisées dans les cadres réglementaires modernes. Il a été noté que la pandémie de covid-19 avait modifié le paysage commercial et accéléré le développement et l'utilisation de nouvelles mesures de vérification, ainsi que l'adoption de nouvelles technologies.
2. À sa 25^e session, le CCFICS est convenu de créer un groupe de travail électronique, présidé par l'Australie et coprésidé par Singapour et le Canada, chargé d'élaborer un document de réflexion sur le recours à l'audit et à la vérification à distance dans les cadres réglementaires, voire également un nouveau descriptif de projet, pour examen par le Comité.
3. Le message annonçant la constitution du groupe de travail électronique a été envoyé le 20 août 2021, avec une date limite d'inscription fixée au 9 septembre 2021. Les travaux du groupe de travail électronique se sont déroulés en anglais, en espagnol et en français.
4. Afin de faciliter l'élaboration du document de travail, les présidents du groupe de travail électronique ont demandé l'avis des membres du groupe en ce qui concerne le champ d'application des éventuels nouveaux travaux, en leur posant une série de questions ciblées visant à recueillir des informations sur les expériences, les objectifs et les priorités des membres en matière d'audit et de vérification à distance, dans le cadre de deux séries de consultations portant sur le document de travail, et d'une série de consultations portant sur le descriptif de projet.
5. Par ailleurs, le 21 juin 2022, l'Australie a organisé une séance thématique dans le cadre du Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), consacrée au recours à l'audit et à la vérification à distance (virtuels) dans les cadres réglementaires. Le Président du CCFICS a fait le point sur les travaux du groupe de travail électronique et a animé deux tables rondes axées sur les avantages, les défis et les possibilités liés au recours à l'audit à distance. Les participants à la séance thématique étaient également très favorables à l'élaboration d'orientations dans le cadre du CCFICS.
6. Le 28 juin 2022, le Président du CCFICS a communiqué une lettre aux membres et aux observateurs du Codex, qui présentait une procédure accélérée pour la soumission de propositions de nouveaux travaux sur les audits à distance, conformément aux procédures du Codex. Dans cette lettre, il était précisé que le document de travail et le descriptif de projet relatifs à la proposition de nouveaux travaux seraient d'abord diffusés à tous les membres et observateurs du Codex par le biais d'une lettre circulaire, afin de recueillir leurs observations. Le descriptif de projet, modifié le cas échéant, serait ensuite présenté au Comité exécutif du Codex, à sa 83^e session, pour examen critique, en vue de l'approbation de la nouvelle activité par la Commission du Codex Alimentarius, à sa 45^e session (novembre 2022).
7. Une lettre circulaire a été publiée le 12 septembre 2022 (avec une échéance fixée au 14 octobre 2022), invitant les membres et les observateurs du Codex à faire part de leurs observations sur la question de savoir si le Codex devrait entreprendre de nouveaux travaux visant à élaborer des principes et des orientations relatifs au recours à l'audit et à la vérification à distance dans les cadres réglementaires, et à communiquer leurs commentaires concernant le descriptif de projet, conformément aux Critères régissant l'établissement des priorités de travail énoncés dans le Manuel de procédure.

8. Des observations ont été transmises par 19 membres et un observateur, et étaient toutes favorables à la proposition de nouveau travail. Certaines observations ont été prises en compte et une version révisée de la proposition de travail figure à l'annexe III.
9. La Commission du Codex Alimentarius, à sa 45^e session, est invitée à approuver ou non la proposition de nouveaux travaux, compte tenu de la recommandation formulée par le Comité exécutif, à sa 83^e session.
10. Si la proposition est approuvée, la Commission est priée d'envisager la création d'un groupe de travail électronique chargé d'élaborer l'avant-projet de principes et/ou orientations relatifs au recours à l'audit et à la vérification à distance dans les cadres réglementaires, pour examen à l'étape 2/3, à la 26^e session du CCFICS.

DOCUMENT DE RÉFLEXION SUR DES ORIENTATIONS RELATIVES À L'UTILISATION D'AUDITS ET DE VÉRIFICATIONS À DISTANCE DANS LES CADRES RÉGLEMENTAIRES

(Préparé par Groupe de travail électronique [GTe] présidé par l'Australie, avec la co-présidence de Singapour et du Canada)

1. Introduction

La 25^e session du Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires (CCFICS25) (virtuelle, 31 mai – 8 juin 2021) a débattu de l'utilisation d'outils d'évaluation de remplacement dans le commerce international et au sein des systèmes nationaux de contrôle des aliments (SNCA). La délégation de l'Australie a présenté le document de séance CRD06 décrivant comment des technologies de remplacement ont été retenues pour permettre la réalisation d'audits et d'inspections pendant la pandémie de COVID-19, et permettre aux autorités compétentes de réaliser les activités d'évaluation de la sécurité sanitaire des aliments au sein des SNCA. Il a également été signalé que des pays importateurs commençaient à recourir à la technologie pour réaliser à distance les audits ou inspections d'installations alimentaires dans des pays exportateurs, en raison des restrictions imposées aux déplacements internationaux par la pandémie de COVID-19.

La rapidité de cette évolution a conduit l'Australie à suggérer que le Codex envisage l'élaboration d'orientations pour l'application de la technologie par les autorités compétentes dans des situations où il était convenu que leur emploi aiderait et permettrait d'utiliser des outils d'évaluation de remplacement (tels que des audits ou inspections à distance). De telles orientations contribueraient à une application ou un usage cohérents de technologies de remplacement dans le cadre des activités d'évaluation qui protègent la santé des consommateurs et contribuent également aux pratiques loyales dans le commerce alimentaire.

Pendant la discussion relative au CRD06, des membres ont suggéré que l'application cohérente de méthodes d'évaluation de remplacement pourrait poser des problèmes, en évoquant surtout l'audit et la vérification à distance. Les textes du Codex sont susceptibles de présenter des lacunes qu'il serait utile de combler pour aider les membres à recourir à ces outils d'évaluation et d'assurance. Compte tenu de la décision actuelle de plusieurs pays importateurs de recourir à l'audit et à la vérification à distance et de l'application de ces méthodes aux pays exportateurs, il a été convenu que ce travail était opportun et urgent afin de remplir le mandat du Codex.

Le Comité est convenu de mettre en place un groupe de travail électronique (GTe), présidé par l'Australie, avec la co-présidence de Singapour et du Canada. Ce GTe a été chargé d'élaborer un document de réflexion relatif à « l'utilisation d'audits et de vérifications à distance dans les cadres réglementaires », avec la possibilité d'élaborer également un projet de nouveaux travaux reposant sur les réflexions du CCFICS25, à examiner pendant le CCFICS26.

Pour contribuer à l'élaboration du présent document de réflexion, les présidents du GTe se sont employés à recueillir les observations des membres concernant la portée des nouveaux travaux envisageables en formulant à leur intention une série de questions précises visant à recueillir des informations sur leurs expériences, objectifs et priorités en matière d'audits et de vérifications à distance. Cette série de questions est disponible [ici-\(questions\)](#).

Quatorze membres du GTe ont répondu à ces questions¹.

Les principaux enseignements et expériences dont les membres ont fait état dans leurs réponses ont été intégrés et sont résumés ci-après.

2. Contexte général

La pandémie de COVID-19 a modifié le paysage commercial en provoquant la fermeture des frontières nationales et internationales. Certains pays ont éprouvé le besoin d'accélérer l'élaboration et la mise en œuvre d'outils de rechange pour réaliser les évaluations prévues en vertu de leurs SNCA respectifs. L'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) a été déterminante dans l'application de ces outils, et les autorités compétentes ont commencé à réaliser des essais avec ces technologies pour entreprendre des évaluations dans le cadre des SNCA.

Ces outils de rechange seront tout aussi essentiels pour les organes de réglementation et les exploitants du secteur alimentaire dans le monde post-pandémie de COVID19 que, et l'évolution rapide de la situation montre bien l'importance d'une collaboration des membres du Codex pour en assurer l'utilisation cohérente en toute

¹ Canada, Chine, Espagne, États-Unis d'Amérique, Japon, Malaisie, Mexique, Maroc, Nouvelle-Zélande, Pérou, République de Corée, Royaume-Uni, Union européenne et Uruguay.

connaissance de cause. L'analyse des risques doit être appliquée lors de l'examen de la démarche à entreprendre pour réglementer la sécurité sanitaire des aliments et l'utilisation de pratiques traditionnelles ou de remplacement, le ciblage des ressources sur les aspects à plus haut risque permettant une allocation efficace des ressources, tout en minimisant les impacts sur le commerce.

Analyse et enseignements tirés de l'expérience partagée

Les débats tenus lors du CCFICS25 et les réponses recueillies dans le cadre du sondage effectué auprès des membres du GTe ont mis en lumière l'éventail des expériences des divers pays dans l'utilisation d'outils de remplacement comme l'audit et la vérification à distance et l'utilisation des TIC. Certains pays justifiaient déjà d'une certaine expérience dans ces domaines avant l'émergence de la pandémie de COVID-19, mais il est clair que la pandémie a eu pour effet d'encourager la plupart des pays à s'engager dans cette voie. De 14 membres du GTe qui ont répondu au sondage, 9 (64 %) n'avaient pas eu recours à de tels outils dans ce contexte avant la pandémie. Cependant, à partir du moment où ils ont été confrontés aux restrictions de circulation imposées en riposte à la pandémie, ils ont tous commencé à les utiliser ou à en exiger l'utilisation.

Les membres du GTe ont fait état des avantages que peut présenter l'utilisation des outils de remplacement, ainsi que des nombreux défis qu'elle pose par ailleurs.

Voici quelques-uns des avantages procurés par le recours aux audits à distance : réduction des coûts et du temps consacré aux déplacements ; réduction de l'impact des restrictions de circulation imposées par la COVID-19 ; facilité de partage des évaluations et des autres documents entre les parties prenantes ; participation accrue ; possibilité d'enregistrer les résultats des audits pour pouvoir les consulter plus tard ; aptitude à répartir les audits en plusieurs sessions pour ne pas avoir à leur consacrer des journées entières ; meilleures conditions de confidentialité pour les auditeurs ; réduction du risque de contamination par la COVID-19 ; avantages environnementaux procurés par exemple par une réduction de la consommation de papier.

Voici quelques-uns des défis posés par le recours aux audits et vérifications à distance : problèmes de réseaux/connexion ; problèmes de compatibilité des diverses plateformes de TIC ; fuseaux horaires ; barrières linguistiques et lenteurs de l'interprétation consécutive par rapport à l'interprétation simultanée ; difficultés de communication dues au bruit ambiant ou au vent ; politiques de sécurité propres aux TI ; allongement du temps de préparation dû à la présentation des documents ; dans certains pays, absence d'un cadre réglementaire particulier ou manque de souplesse du cadre existant ; manque de formation à la réalisation des audits à distance ; impossibilité d'utiliser tous les sens – par exemple, l'odorat pour détecter la présence d'organismes nuisibles – ou d'interpréter le langage corporel ; informations moins complètes que celles obtenues grâce aux audits/inspections physiques – par exemple, impossibilité d'obtenir le même niveau de détail lorsque l'auditeur dépend de l'opérateur des prises de vues.

Les réponses recueillies ont aussi donné à conclure que les membres du GTe ne pensent pas que les audits et vérifications à distance devraient remplacer les méthodes classiques en présentiel, mais qu'elles devraient plutôt être considérées comme des méthodes complémentaires de contrôle. Certaines réponses ont aussi attiré l'attention sur la nécessité d'établir une distinction entre l'utilisation de l'audit/vérification à distance dans le cadre de l'application par un pays de son SNCA, et son utilisation par un pays tiers pour l'évaluation du SNCA de ses partenaires commerciaux.

Champ d'application

Les discussions du CCFICS25 ont porté sur l'utilisation d'outils d'évaluation de remplacement au sein du SNCA et sur leur utilisation au-delà des frontières pour la vérification des assurances concernant les aliments échangés entre les pays. Bien que l'outil, comme l'audit à distance, puisse être similaire dans les deux cas, des considérations supplémentaires sont à prendre en compte lorsqu'il est appliqué au commerce transfrontière.

On a déterminé que le champ d'application du document de réflexion et la proposition de nouveaux travaux se devaient de reconnaître que les audits à distance ne devraient pas être considérés comme des solutions de remplacement des méthodes classiques, mais devraient plutôt être vus comme des outils complémentaires de vérification à utiliser lorsque les circonstances l'exigent.

À la lumière de ces retours d'information du GTe, le champ d'application des nouveaux travaux devrait inclure l'utilisation d'audits et de vérifications à distance dans les cadres réglementaires tant pour les évaluations nationales réalisées dans le cadre du SNCA que pour les évaluations du SNCA d'un pays tiers (c'est-à-dire pour le commerce transfrontière). Toutefois, il pourrait être nécessaire d'établir une distinction entre ces scénarios, qui présentent chacun des caractéristiques qui leur sont propres.

Principes directeurs

Le présent document de réflexion reconnaît l'importance des audits et des vérifications à distance, et reconnaît en même temps leurs avantages et les obstacles à leur adoption. Compte tenu de l'utilisation accrue de ces

outils de remplacement, il est important de disposer de principes et d'orientations convenus pour leur application.

En entreprenant ces travaux et en reconnaissant que les pays auront des besoins et des capacités différents, certaines des considérations suivantes pourraient être abordées dans le contexte de l'utilisation des outils d'audit et de vérification à distance :

- nécessité d'un accord sur les principes d'utilisation des outils d'évaluation supplémentaires/de remplacement afin de fournir des assurances aux pays importateurs, de garantir la prévisibilité pour les pays exportateurs, et de favoriser le commerce international des denrées alimentaires, en tenant compte notamment du fait que la fréquence de ces audits ou inspections ne devrait pas être supérieure à celle requise pour fournir les assurances pertinentes ;
- niveau des infrastructures, de la connectivité et de l'accès aux TIC dont disposent les exploitants du secteur alimentaire et les autorités compétentes ;
- nécessité de tenir compte des préoccupations en matière de propriété intellectuelle et de respect de la vie privée du personnel ou des exigences légales relatives à l'identification des personnes. Celles-ci pourraient conduire à un échange limité de données entre deux pays au cours d'audits de SNCA à l'étranger, et donc restreindre la portée globale ;
- problèmes de communication et d'interprétation/traduction, notamment lorsque des langues différentes sont utilisées ;
- nécessité de garantir que tous les auditeurs aient une compréhension suffisante du contexte plus large du SNCA dans le pays exportateur ;
- nécessité d'une portée ou d'une interprétation des normes convenues, notamment pour ce qui est de savoir comment un résultat requis peut être obtenu ;
- nécessité de trouver le bon équilibre entre l'aperçu approprié que le pays exportateur doit fournir des dispositifs de contrôle de son SNCA et, le cas échéant, l'examen par le pays importateur d'une sélection de relevés nationaux et d'établissements, associés à une sélection de vérifications, par les moyens des TIC (photographies, enregistrements ou diffusion en direct) ;
- nécessité de garantir que les pratiques et les considérations des exploitants du secteur alimentaire et des autorités compétentes évoluent avec la technologie ;
- nécessité d'un plan et d'un champ d'application de l'audit convenus entre les parties, calendriers, exigences et aspects logistiques compris ;
- nécessité d'assurer une assistance technique aux exploitants du secteur alimentaire et aux autorités compétentes en matière d'infrastructures, de connectivité et d'accès aux TIC.

Certaines de ces considérations ne sont pas propres aux méthodes d'évaluation de remplacement, et le Codex dispose déjà d'orientations et de principes qui couvrent partiellement certains de ces aspects.

Les membres du GTe se sont en général montrés favorables à ces principes directeurs. Ils ont aussi insisté sur le fait qu'ils jouent un rôle important en veillant à ce que les activités d'audits et de vérifications à distance se déroulent de manière transparente et cohérente et ne posent pas d'obstacles inutiles au commerce. L'utilisation d'audits et de vérifications à distance devrait faciliter le commerce et pourrait contribuer à réduire les coûts de la mise en conformité pour l'industrie et les entités gouvernementales.

Les membres ont aussi rappelé qu'un certain nombre de principes et de considérations s'appliquent également aux audits physiques et à ceux effectués à distance. Il convient en particulier que les auditeurs soient bien au fait du contexte plus large du SNCA dans le pays exportateur ainsi que des difficultés que peuvent poser les barrières linguistiques.

3. Portée de l'évaluation préliminaire des textes du CCFICS

Conformément au mandat du GTe, l'évaluation préliminaire des textes du CCFICS englobe tous les principes et directives élaborés par le CCFICS. Les textes existants du CCFICS examinés par les co-présidents du GTe comprennent les documents suivants :

- Principes applicables à l'inspection et à la certification des importations et des exportations alimentaires (CXG 20-1995)
- Directives sur la conception, l'application, l'évaluation et l'homologation de systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires, ainsi que leur annexe : Principes et directives relatives à la réalisation d'évaluations de systèmes étrangers d'inspection et de certification (CXG 26-1997)
- Principes et directives concernant les systèmes nationaux de contrôle des aliments (CXG 82-2013)

- Principes et directives sur l'échange d'informations entre des pays importateurs et exportateurs pour soutenir le commerce alimentaire (CXG 89-2016)
- Principes et directives pour le suivi des performances de systèmes nationaux de contrôle des aliments (CXG 91-2017)
- Directives sur les systèmes de contrôle des importations alimentaires (CXG 47-2003)

Les observations sollicitées par le biais du premier projet de document de réflexion ont permis de conclure que les co-présidents avaient bien recensé les documents du CCFICS les plus pertinents à inclure dans l'examen du GTe, en ajoutant notamment à cette liste les Directives sur les systèmes de contrôle des importations alimentaires (CXG 47-2003). Les co-présidents ont pris note de la demande d'inclure les Directives sur l'appréciation de l'équivalence de mesures sanitaires associées à des systèmes d'inspection et de certification des denrées alimentaires (CAC/GL 53-2003). Cependant, il n'a pas été jugé approprié d'inclure ce document dans l'analyse étant donné que le CCFICS s'affaire déjà à réviser ces directives. Les co-présidents ont pris acte de la recommandation d'inclure la version actualisée du rapport intitulé « *COVID-19 Guidance for preventing transmission of COVID-19 within food businesses* » publié par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Cependant, notant que la portée de leur évaluation se limitait aux textes du Codex, ils n'ont pas jugé approprié d'inclure un examen de ce guide élaboré hors du champ d'application du Codex. De la même façon, ils n'ont pas jugé pertinent de prendre en compte l'avant-projet récemment adopté d'orientations relatives à l'utilisation de certificats électroniques (révision des Directives pour la conception, l'établissement, la délivrance et l'utilisation des certificats officiels génériques [CXG 38-2001] dans le cadre des présents travaux.

4. Analyse préliminaire de textes existants du CCFICS

Les textes existants peuvent nécessiter des modifications mineures lorsqu'une référence spécifique à l'application des audits ou inspections à distance permet de préciser que les mêmes orientations ou principes s'appliquent dans ces situations, par exemple, lorsque le terme « sur site » apparaît dans le contexte des audits.

Le GTe considère que l'élaboration d'orientations spécifiques complétera les textes existants du Codex en abordant l'utilisation d'outils d'évaluation de remplacement au sein d'un SNCA et pour le commerce transfrontière. De telles orientations contribueraient à l'application et à l'utilisation cohérentes des outils de vérification de remplacement et clarifieraient les cas où il est approprié de les utiliser.

Les membres du GTe se sont dits favorables à l'inclusion d'exemples de textes du CCFICS dans le présent document de réflexion. Ces documents sont disponibles [ici-\(Textes CCFICS\)](#). Les co-présidents sont convenus que les principes énoncés dans les textes existants ne devraient pas en règle générale nécessiter de mise à jour, et que toute modification proposée à ces textes ne devrait être examinée que plus tard, lorsque les orientations auront été élaborées plus avant.

5. Élaboration d'orientations supplémentaires dans les textes du CCFICS

Bien que les modifications des textes CCFICS existants puissent se limiter à des adaptations mineures, si tant est qu'elles soient nécessaires, pour prendre en compte de manière satisfaisante le recours à l'audit ou à l'inspection à distance, il serait utile d'élaborer des orientations supplémentaires sur l'application des outils d'évaluation de remplacement.

Dans la mesure où les outils d'évaluation de remplacement peuvent être utilisés dans deux situations, au sein du SNCA d'un pays donné ou aux fins de l'évaluation du SNCA d'un pays exportateur, certaines des considérations à prendre en compte peuvent différer. L'élaboration d'orientations spécifiques pourrait porter sur des principes et/ou des directives d'application de ces outils à la fois au sein des SNCA et dans le cadre du commerce transfrontière, lorsque l'utilisation de ces outils est appropriée.

Les principaux textes existants du CCFICS portent sur les activités d'évaluation, telles que les procédures d'audit ou d'inspection et l'évaluation des systèmes nationaux de contrôle des aliments.

Le CCFICS doit néanmoins entreprendre de nouveaux travaux dans ce domaine afin de fournir des orientations sur le recours aux audits et aux vérifications à distance par les autorités compétentes pour rester au fait de l'évolution des technologies et pratiques émergentes.

Dans leurs observations, les membres du GTe se sont montrés globalement favorables à l'élaboration d'orientations complémentaires sur les audits et vérifications à distance au sein du SNCA. Deux membres ont rappelé que des principes fondamentaux et des processus s'appliquent déjà à la réalisation d'évaluations de systèmes officiels d'inspection et de certification d'un pays exportateur, et qu'ils restent valides à la fois pour les évaluations à distance et pour les évaluations sur site. Un membre s'est demandé s'il est bien utile d'élaborer des orientations particulières, ou s'il ne vaudrait pas mieux intégrer les nouveaux concepts dans les orientations existantes. Plusieurs membres ont noté que la pandémie de COVID-19 a posé avec plus d'acuité la nécessité de nouvelles orientations, mais que ces dernières présentent en soi certains avantages, y compris une utilisation plus efficace des ressources des autorités compétentes. On a aussi rappelé que des orientations internationales favoriseront la cohérence et l'harmonisation des pratiques et de leur mise en œuvre.

Les membres ont aussi rappelé qu'il était important d'insister sur le fait que les méthodes d'audits et de vérifications à distance ne constituent qu'un type parmi d'autres d'outils mis à la disposition des autorités compétentes dans un système moderne de contrôle des aliments, et qu'ils n'excluent ni ne remplacent les options d'évaluation physique.

6. Conclusion

- i. La proposition de nouveaux travaux est présentée au CCEXEC83 et à la CAC45 pour examen et éventuelle approbation (**Appendice**).
- ii. En cas d'approbation, il est demandé à la CAC45 d'envisager la création d'un GTe chargé de préparer l'avant-projet de principes et/ou de directives sur l'utilisation de l'audit et de la vérification à distance dans les cadres réglementaires, pour discussion à l'étape 2/3 pendant le CCFICS26.

DOCUMENT DE PROJET

PROPOSITION DE NOUVEAUX TRAVAUX POUR L'ÉLABORATION DE PRINCIPES ET DE DIRECTIVES RELATIVES À L'UTILISATION D'AUDITS ET DE VÉRIFICATIONS À DISTANCE DANS LES CADRES RÉGLEMENTAIRES

1. Objectif et champ d'application de la norme

Ces travaux ont pour objectif d'élaborer s'il y a lieu des directives et des principes pour aider les autorités compétentes à utiliser les audits et les vérifications à distance dans les cadres réglementaires dans le commerce international et au sein des systèmes nationaux de contrôle des aliments (SNCA), pour compléter les pratiques existantes.

Le champ d'application prévu des orientations couvre à la fois l'utilisation des audits et des vérifications à distance lorsque ceux-ci sont utilisés à des fins de vérification de la conformité dans des cadres réglementaires. Ces orientations comprendront des conseils sur l'utilisation d'audits et de vérifications à distance en guise d'outil complémentaire pour soutenir l'exécution efficace des contrôles officiels au sein du SNCA d'un pays et/ou des évaluations du SNCA d'un pays exportateur, ou d'une partie pertinente de celui-ci. Toutefois, une distinction devra être établie entre ces deux scénarios, car ils présentent chacun des caractéristiques propres alors que des principes sur les audits internationaux existent déjà.

2. Pertinence et actualité

La pandémie de COVID-19 et les restrictions associées sur les voyages et les déplacements ont conduit les autorités compétentes nationales à employer d'autres démarches, telles que les audits et vérifications à distance, pour obtenir les assurances nécessaires que leurs SNCA fonctionnent conformément à leurs propres exigences, et pour pouvoir continuer à fournir des assurances à leurs partenaires commerciaux. De même, les pays importateurs ont commencé à utiliser les mécanismes à distance pour réaliser des audits des SNCA de leurs partenaires commerciaux, lorsque ceux-ci sont nécessaires.

Compte tenu de la rapidité de l'adoption des approches d'audit et de vérification à distance pendant la pandémie, et de la probabilité de leur utilisation continue, il y a un grand besoin pour le Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires d'élaborer des orientations destinées aux autorités compétentes relatives à l'utilisation des audits et vérifications à distance afin de promouvoir l'harmonisation des approches, la transparence et la cohérence, notamment en matière de terminologie et de définitions.

De telles orientations viendraient compléter les orientations existantes du CCFICS sur la réalisation d'audits et de vérifications physiques et favoriseraient l'application/utilisation cohérente de ces mécanismes de remplacement pour fournir des assurances en matière de protection de la santé des consommateurs et assurer des pratiques loyales dans le commerce alimentaire.

Si elles présentent des défis, les pratiques d'audit et de vérification à distance peuvent offrir d'importants avantages aux autorités compétentes et aux entreprises du secteur alimentaire, tout en assurant un niveau approprié de surveillance par les autorités compétentes nationales. Ces outils peuvent également garantir la continuité des vérifications et des audits lorsque les visites physiques ne sont pas possibles pour diverses raisons.

Si les principes fondamentaux des audits et des vérifications (énoncés dans l'annexe de la norme CXG 26-1997) devraient rester essentiellement inchangés, les orientations pratiques couvrant la mise en œuvre spécifique de ces principes à distance aideront les autorités compétentes nationales à adapter et à faire évoluer leurs systèmes d'audit et de vérification en parallèle avec ces pratiques et technologies.

3. Principales questions à traiter

Les nouveaux travaux visent à fournir des directives et des principes, le cas échéant, pour aider les autorités compétentes à réaliser des audits et/ou des vérifications à distance. Ils couvriront la préparation et l'utilisation d'audits et de vérifications à distance, y compris, le cas échéant, des orientations pratiques sur l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) lorsque cela est nécessaire. Il n'est pas prévu d'exiger la mise en œuvre d'un type particulier de TIC, compte tenu des différentes infrastructures et capacités des entreprises du secteur alimentaire et des membres du Codex, mais plutôt de fournir des orientations sur le choix des outils les plus appropriés en tenant compte de l'évolution du contexte.

Les nouveaux travaux examineront les différences pouvant s'appliquer aux audits et aux vérifications à distance du SNCA d'un pays par rapport à l'utilisation d'audits à distance lors de l'évaluation du SNCA d'un pays exportateur. Ils comprendront également, s'il y a lieu, des orientations pratiques sur la mise en œuvre des principes existants pour la réalisation des évaluations des SNCA de pays exportateurs.

En élaborant ces orientations, le CCFICS prendrait en compte l'utilisation des TIC comme des outils réglementaires valides pour permettre les audits et vérifications à distance, en tenant compte du fait que ces méthodes font partie d'un ensemble d'outils dont disposent les autorités compétentes pour la vérification des systèmes. Les orientations serviront aussi à rappeler que l'utilisation des audits et vérifications à distance pourrait aussi conduire à une réduction des coûts de la mise en conformité de l'industrie et des autorités compétentes nationales, faciliter les échanges commerciaux et améliorer la circulation des biens à travers les frontières.

4. Évaluation au regard des *Critères régissant l'établissement des priorités des travaux*

Critère général

La protection du consommateur contre les risques pour la santé, la sécurité sanitaire des aliments, garantissant des pratiques loyales dans le commerce des denrées alimentaires et tenant compte des besoins identifiés des pays en développement

Les nouveaux travaux proposés aideront les autorités compétentes à mettre en œuvre des SNCA, notamment en les dotant d'outils supplémentaires pour les activités d'audit et de vérifications, tant au niveau national que dans le commerce international. Ils permettraient un meilleur ciblage des ressources par rapport à des scénarios présentant des plus grands risques, et répondraient ainsi au critère général de protection des consommateurs tout en contribuant à la cohérence et l'harmonisation des approches entre pays, facilitant ainsi le commerce tout en renforçant la sécurité sanitaire des aliments.

Critères applicables aux questions générales

(a) Diversité des législations nationales et obstacles au commerce international qui semblent, ou pourraient, en résulter.

L'absence d'orientations internationales sur l'utilisation d'audits et de vérifications à distance conduira à des divergences entre les approches au niveau national et à une certaine confusion quant aux pratiques pouvant être jugées acceptables. La disponibilité d'orientations supplémentaires émanant du Codex est susceptible d'aider les pays à modifier leur législation en faveur d'approches d'audits et de vérifications à distance, alors que la pratique traditionnelle a généralement mis l'accent sur les approches présentes sur site.

(b) Portée des travaux et détermination des priorités dans les différents domaines d'activité.

Voir la section 1 qui comprend une référence au champ d'application des travaux. Lors de l'élaboration de ces orientations, il pourrait s'avérer nécessaire de hiérarchiser l'élaboration d'orientations harmonisées sur l'utilisation d'audits et de vérifications à distance aux fins d'audits internationaux et d'adapter les calendriers de l'élaboration d'orientations{350} d'après de telles approches au sein du SNCA d'un pays.

(c) Travaux déjà entrepris dans ce domaine par d'autres organisations internationales et/ou travaux suggérés par l' (les) organisme(s) international (aux) intergouvernemental (aux) pertinent(s).

Certains travaux relatifs aux audits et vérifications à distance sont en cours au sein du Forum international d'Accréditation (IAF) et de l'Organisation internationale de normalisation (ISO).

(d) Aptitude de l'objet de la proposition à la normalisation.

Le sujet se prête à la normalisation et la CCFICS25 s'est fortement exprimée en faveur de ces travaux. Il existe des lignes directrices du Codex sur les audits, mais il n'y a pas d'orientations internationales favorables à l'utilisation des audits et vérifications à distance venant compléter la panoplie des mécanismes réglementaires.

(e) Dimension internationale du problème ou de la question.

La pandémie de COVID-19 a accéléré l'adoption d'outils d'audit et de vérification à distance, tant au niveau national qu'à l'appui du commerce international. L'absence d'orientations internationales relatives à l'utilisation d'audits et de vérifications à distance conduira à des approches différentes, des incohérences et de la confusion quant aux pratiques susceptibles d'être acceptables. Des orientations du Codex sur les audits et vérifications à distance constituent un apport essentiel pour la normalisation des pratiques d'audit dans les SNCA.

5. Pertinence par rapport aux objectifs stratégiques du Codex

Les travaux proposés sont directement liés à l'objet de la Commission du Codex Alimentarius, et plus précisément aux objectifs 1 et 5 de son plan stratégique 2020-2025 : « Réagir rapidement aux problèmes actuels, naissants et cruciaux », et « Mettre en œuvre des systèmes et des pratiques de gestion des tâches propices à la réalisation efficace et efficiente de l'ensemble des objectifs du Plan stratégique ». Ces travaux sont en particulier pertinents pour l'objectif stratégique 1.2 "Fixer les priorités en matière de besoins et de problèmes naissants." pour lequel le résultat est que "Le Codex apporte une réponse en temps utile aux problèmes naissants et aux besoins des Membres". Ces travaux répondront à l'absence d'orientations relatives à l'utilisation et l'application concordante des systèmes d'audit et de vérifications à distance.

6. Informations sur la relation entre la proposition et les documents existants du Codex ainsi que les autres travaux du Codex en cours

L'élaboration, s'il y a lieu, de directives et principes spécifiques concernant l'utilisation d'audits et de vérifications à distance dans les cadres réglementaires permettra de compléter les textes actuels du CCFICS, notamment les *Principes applicables à l'inspection et à la certification des importations et des exportations alimentaires* (CXG 20-1995) et les *Directives sur la conception, l'application, l'évaluation et l'homologation de systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires, ainsi que leur annexe : Principes et directives relatives à la réalisation d'évaluations de systèmes étrangers d'inspection et de certification* (CXG 26-1997). Des orientations spécifiques contribueront à l'application et à l'utilisation cohérentes des outils d'audit et de vérification de remplacement et clarifieront les cas où il est approprié de les utiliser.

Les documents existants du CCFICS pourraient nécessiter des modifications mineures lorsqu'ils font par exemple spécifiquement référence aux évaluations, audits ou inspections physiques, afin de préciser que les mêmes orientations ou principes s'appliquent lorsqu'il peut être convenu que les audits ou inspections sur site peuvent être remplacés par d'autres méthodes. Le Groupe de travail électronique a déjà réalisé une évaluation initiale des textes pertinents pour aider le Comité à achever ce volet du travail.

7. Identification de tout besoin et disponibilité d'avis scientifiques d'experts

Pas nécessaire.

8. Identification de tout besoin de contributions techniques à une norme en provenance d'organisations extérieures, afin que celles-ci puissent être programmées

Pas nécessaire, à ce stade.

9. Calendrier proposé pour la réalisation de ces nouveaux travaux, y compris la date de début, la date proposée pour l'adoption à l'étape 5, et la date proposée pour l'adoption par la Commission ; le délai d'élaboration ne devrait normalement pas dépasser cinq ans.

Sous réserve de leur approbation par la Commission du Codex Alimentarius au cours de sa 45^e session en 2022, il est à espérer que ces nouveaux travaux pourront être menés à bien de manière accélérée (c'est-à-dire en deux sessions du CCFICS).